



FORUM NATIONAL DE L'ESS ET DE L'INNOVATION SOCIALE EDITION 2021

Convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Niortais

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Niortais, 140 rue des Equarts CS 28770, 79027 NIORT Cedex, représentée par son Président ou son Délégué, et dénommée ci-après « le bénéficiaire »,

ET

La Région Nouvelle Aquitaine, 14 rue François de Sourdis 33077 BORDEAUX, représentée par le Président du Conseil Régional, dénommée ci-après « la Région »,

d'une part,

ET

La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire Nouvelle Aquitaine, 90, rue Malbec, 33800 BORDEAUX, représentée par son Président, et dénommée ci-après « le bénéficiaire »,

d'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.4221-5, R.1511-17 et L.4211-1,

Vu le SRDEII de la Région Nouvelle Aquitaine dans lequel le secteur de l'ESS et de l'Innovation sociale représente un secteur clé de l'économie régionale,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

PRÉAMBULE

Porté par le Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire (CNCRESS) et la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) de Nouvelle-Aquitaine, avec le soutien financier de la Communauté d'Agglomération du Niortais, en tant que co-organisateur et de la Région Nouvelle Aquitaine, le Forum National de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et de l'Innovation Sociale qui aura lieu, à Niort, **les 19,20 et 21 octobre 2021**, a pour ambition de rendre plus visible :

- les secteurs d'activités aujourd'hui couverts par l'ESS ;
- ainsi que les initiatives en matière d'innovation sociale et d'entrepreneuriat.

Il s'agira, en effet, à l'occasion de cet événement, ayant acquis, à ce jour, une réelle notoriété, de valoriser les initiatives nationales et le portage d'expérimentations locales, conciliant des objectifs de développement économique avec des exigences de cohésion sociale, d'ancrage territorial, d'utilité collective et de développement durable.

Dépassant, en cela, les dogmes et les cloisonnements, le Forum National de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et de l'Innovation Sociale, dans son édition 2021, s'efforcera, au travers de plus de 200 contributions pour cette édition, sollicitées auprès d'institutions publiques ou d'associations, de promouvoir l'implication des acteurs locaux dans la construction de modèles de coopérations inédits, aidant ainsi à l'émergence de véritables stratégies collectives et collaboratives.

ARTICLE 1: Objet de la convention

La convention a pour objet de positionner la Communauté d'Agglomération du Niortais en tant que co-organisateur du Forum National de l'ESS et de l'Innovation Sociale qui se déroulera les 19, 20, et 21 octobre 2021 dans le centre-ville et plus particulièrement autour des places du Donjon et de la Brèche. Les sites identifiés sont Port Boinot, Moulin du Roc, Médiathèque, salle du Port, Salle du Pré Leroy, Place du Donjon (accueil du Forum), CCI des Deux-Sèvres, NiortTech, Patronage Laïque.

Elle porte principalement sur :

- la visibilité de la Communauté d'Agglomération du Niortais, territoire d'accueil de la manifestation,
- la contribution de la Communauté d'Agglomération du Niortais à l'organisation du Forum, tant du point de vue logistique, financier que de la programmation de l'événement,
- la participation de la Communauté d'Agglomération du Niortais aux différentes instances de pilotage de l'évènement.

ARTICLE 2: Modalités du partenariat

Dans le cadre de cette co-organisation, la Communauté d'Agglomération du Niortais :

- bénéficie d'un affichage de son logotype sur tous les supports de communication,
- participe aux réunions des comités de pilotage, de suivi et de bilan du Forum et sera force de propositions sur le contenu du programme du Forum,
- participe aux conférences de presse et à toute opération de promotion de l'événement,
- contribue aux frais d'organisation du Forum à hauteur de 80 000 €, sous la forme d'une subvention attribuée à la CRESS Nouvelle Aquitaine et réalise des prestations de communication, valorisées à hauteur de 20 000 €,
- bénéficie d'un espace gratuit pour l'installation de son stand institutionnel.

ARTICLE 3 : Communication - Information

La Communauté d'Agglomération du Niortais s'engage à communiquer sur l'événement avec les supports et outils de communication validés dans le cadre des réunions du Comité de Pilotage du Forum.

Les signataires de la convention s'engagent à s'informer mutuellement sur toute opération de communication.

ARTICLE 4 : Durée de la convention

La présente convention est valable pour l'édition 2021 du Forum National de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'Innovation Sociale.

ARTICLE 5 : Résiliation

L'une ou l'autre des parties pourra résilier la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de trois mois.

Fait, à Bordeaux le

Le Président ou le Délégué du Président,
Communauté d'Agglomération du Niortais

Le Président,
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

Le Président,
CRESS Nouvelle Aquitaine